



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 1er juillet 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires intérieures.

Selon des informations relayées par la presse, la Police grand-ducale a lancé un appel à témoins à la suite d'un grave cas présumé de maltraitance animale à Buddeler, où un âne a été retrouvé grièvement blessé après que ses pattes arrière auraient été ligotées à l'aide d'un fil métallique par un ou plusieurs auteurs inconnus. Les faits se seraient produits entre le 1^{er} et le 2 juin 2026.

Au-delà de la gravité particulière de ce cas, cet incident soulève des questions quant aux moyens d'enquête, à la collecte de preuves ainsi qu'aux ressources dont disposent les autorités pour lutter efficacement contre les actes de cruauté envers les animaux.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre :

- Combien de cas de maltraitance animale ayant donné lieu à une enquête policière ont été enregistrés au Luxembourg au cours des cinq dernières années ?
- Parmi ces affaires, combien ont conduit à l'identification des auteurs et, le cas échéant, à des poursuites judiciaires ou à des condamnations ?
- Dans les enquêtes portant sur des faits de maltraitance animale, quelles sont les méthodes d'investigation et les techniques de police scientifique habituellement mises en œuvre pour identifier les auteurs (relevés ADN, empreintes, analyses de traces, exploitation de vidéosurveillance, etc.) ?
- Le Luxembourg dispose-t-il de compétences spécialisées ou d'une expertise vétérinaire légale permettant d'analyser les cas graves de maltraitance animale ? Dans la négative, est-il fait appel à des structures ou laboratoires étrangers ?
- Le Gouvernement envisage-t-il de renforcer les moyens humains, techniques ou scientifiques consacrés à la lutte contre la maltraitance animale et à l'investigation de ce type d'infractions ?
- Monsieur le ministre estime-t-il que le cadre actuel de coopération entre la Police grand-ducale, les services vétérinaires compétents et les autorités judiciaires est suffisant pour traiter efficacement ce type d'affaires ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Claire Delcourt
Députée

